Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261103-CM_26_11_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 3 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
/

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Emile JAN

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: /
Votants	: 25

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/10/2026
Date d'affichage : 28/10/2026

DELIBERATION 2026_11_01
LOTISSEMENT DE LA CONNELAIS : RENONCIATION DE SERVITUDE PAR MONSIEUR TIMOUY

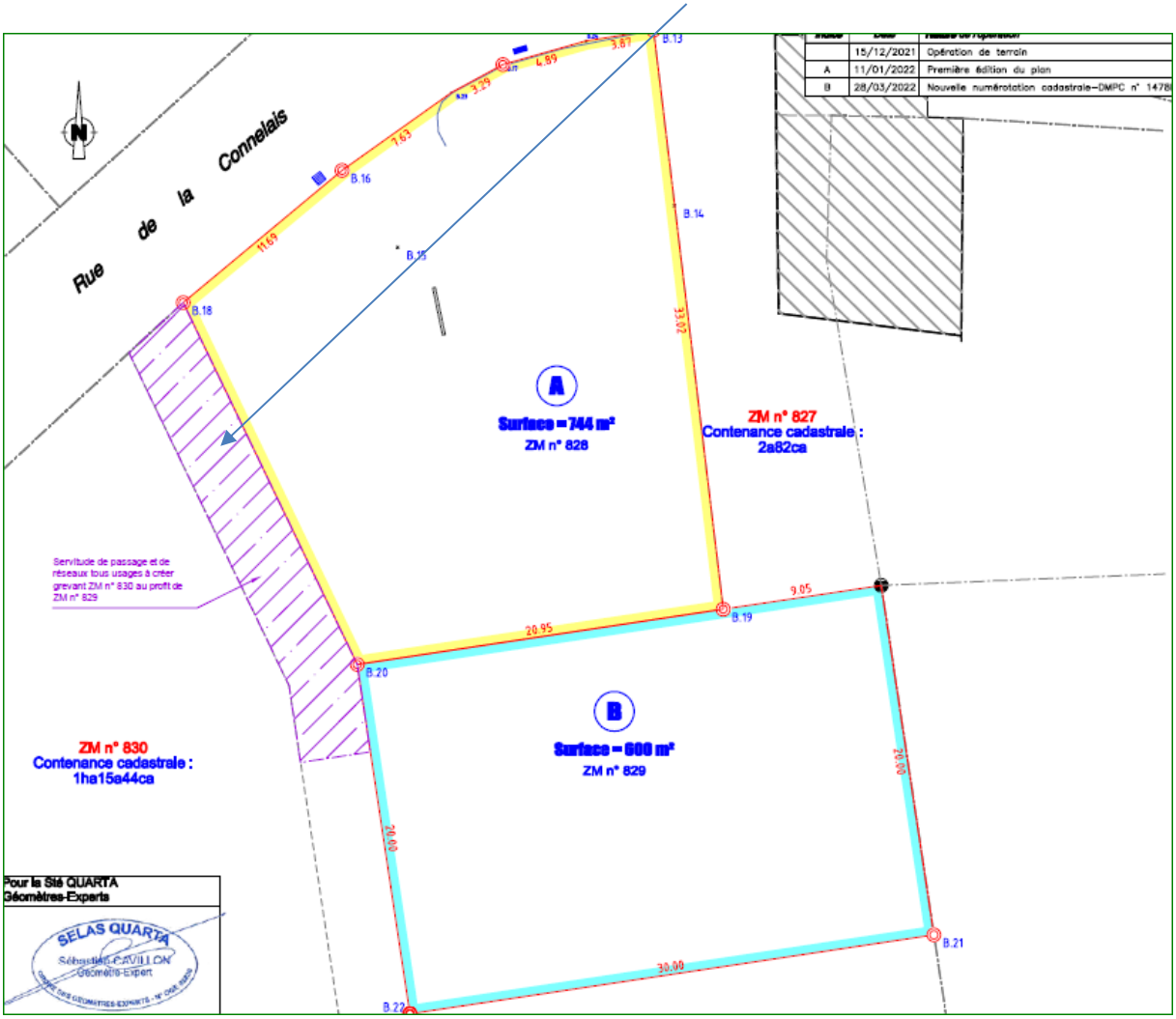
Annexe : projet d'acte notarié de renonciation de servitude entre la commune et Monsieur Timouy

Rapport de Jean-Luc Lévesque adjoint chargé de la voirie, bâtiments, espaces verts, pilotage des opérations de travaux, gestion des déchets

Par acte du 10 juin 2022 reçu par Maître Yann PINSON la commune de Pipriac a acheté la parcelle ZM 830, à Monsieur Jean TIMOUY afin d'aménager le lotissement de la Connelais.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261103-CM_26_11_01-DE

À l'occasion de cette transaction, une servitude de passage de tous les véhicules et une servitude de passage de divers réseaux ont été consenties au profit des parcelles ZM n°828-829.
Cette servitude est matérialisée sur le plan ci-dessous :



Les plans du lotissement ont évolué et modifié le sens d'accès desservant la parcelle ZM 829, qui débouchera directement sur la voirie du lotissement, rattachée au domaine public de la commune. Cette modification permet d'assurer une évacuation en gravitaire des réseaux EU-EP de la parcelle ZM 829 et d'optimiser les volumétries du lotissement.

Étant impossible juridiquement de créer une servitude privée sur un bien du domaine public, il est proposé de supprimer la servitude initiale.

C'est pourquoi, il a été demandé à la SELARL NOTICYA de rédiger un acte par lequel Monsieur Timouy renonce à cette servitude. Celui-ci ayant donné son accord, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de renonciation de servitude.

Cette modification étant réalisée à l'initiative de la commune, celle-ci prendra à sa charge les frais de rédaction de l'acte notarié.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261103-CM_26_11_01-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la renonciation à la servitude de passage de tous véhicules et de passage des divers réseaux grevant la parcelle ZM n° 830 au profit des parcelles ZM n° 828 et 829, conformément à l'évolution du projet d'aménagement du lotissement de la Connelais ;

PREND ACTE de l'accord de Monsieur Jean TIMOUY concernant cette renonciation ;

MANDATE la SELARL NOTICYA, notaire, pour procéder à la rédaction et à la régularisation de l'acte notarié de renonciation de servitude ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de renonciation de servitude ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette opération ;

PRÉCISE que les frais de rédaction et de formalisation de l'acte notarié seront intégralement pris en charge par la commune.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Emile JAN

